

Nom de l'assuré : \_\_\_\_\_

N° A.V.S. : \_\_\_\_\_

## DEMANDE DE L'AVOIR DE VIEILLESSE EN CAPITAL

### selon l'article 27 du règlement de prévoyance

En application de l'article 27 du règlement de prévoyance, l'assuré soussigné demande que l'avoir de vieillesse à disposition, soit versé sous forme de capital.

Il note que la présente demande est irrévocable.

Lieu et date

Signature :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Si l'assuré est marié, le conjoint doit se présenter à nos bureaux, muni de la présente et d'une pièce d'identité, afin de confirmer son consentement par sa signature.

Signature du conjoint :

\_\_\_\_\_

Le Conseil de fondation est d'accord avec le versement d'un capital.

Signature :

Genève, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Une copie de la présente, dument complétée par le demandeur, doit être adressée en temps utile à la Caisse de Prévoyance de la Construction